

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21197 - 78ÈME ANNÉE

15 mars : deux défilés pour le retrait du projet de loi du gouvernement

**Retraites : unité syndicale
« pour exiger le retrait de ce projet
brutal, injuste et inutile »**



L'Intersyndicale composée de la CGTR, la FSU, FO, l'UNSA, SOLIDAIRES, la CFDT, le SAIPER-UDAS, la CFTC, la CFE-CGC, la Fédération générale des retraités de la fonction publique, l'UNEF et ATTAC organise une nouvelle journée de mobilisation pour le retrait du projet de loi sur les retraites. Deux défilés sont notamment prévus à Saint-Denis et à Saint-Pierre.

Nouvelle journée de mobilisation ce 15 mars à La Réunion pour le retrait du projet de loi sur les retraites, à l'appel de l'Intersyndicale composée de la CGTR, la FSU, FO, l'UNSA, SOLIDAIRES, la CFDT, le SAIPER-UDAS, la CFTC, la CFE-CGC, la Fédération générale des retraités de la fonction publique, l'UNEF et ATTAC.

« Mercredi 15 mars, date de l'examen en commission mixte Sénat/Assemblée nationale, nos organisations syndicales, soudées dans ce combat essentiel, appellent à manifester massivement pour exiger le retrait de ce projet brutal, injuste et inutile », souligne un communiqué de l'Intersyndicale publié le 12 mars. Les représentants des travailleurs dénoncent également la décision des 4 sénateurs de La Réunion qui ont voté pour ce texte du gouvernement.

Conséquences plus graves à La Réunion qu'en France

La commission mixte paritaire est l'étape précédant le retour du projet de loi en débat à l'Assemblée nationale. Compte tenu du rapport de force parlementaire favorable au gouvernement sur ce projet, un très grand risque existe qu'il soit adopté puis ensuite appliqué.

À La Réunion, les conséquences seront plus graves qu'en France. « Si ce texte venait à être appliqué, il favoriserait l'appauvrissement des retraités. Le travail précaire plus important dans notre Pays ainsi que le chômage massif auront davantage de conséquences pour les plus défavorisés pour leur retraite », rappelle un communiqué du PCR publié le 13 mars.

Amplifier le rapport de force favorable au retrait du projet de loi

Retraite à 64 ans au lieu de 62 et allongement à 43 ans de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite pleine sont en effet des conditions impossibles à réunir pour la majorité des futurs retraités à La Réunion.

Ceux qui ont les moyens pourront s'assurer un complément de revenu en ayant recours à un plan d'épargne retraite ou à la location d'un bien immobilier acquis à la suite d'un prêt accordé par une banque. Cette possibilité ne concerne pas la majorité des futurs retraités qui ont un salaire trop faible pour épargner ou acheter une résidence secondaire. Les entreprises de la finance sont donc les grandes gagnantes de ce projet, pas les travailleurs. L'affaiblissement du régime général a en effet pour but de permettre à la finance de gérer encore plus d'actifs sources de profits.

Hier, à l'appel de la CGTR, l'action « Port mort » a débuté. Jusqu'à jeudi inclus, plus rien n'entre ni ne sort du Port-est où se situe le terminal container de La Réunion.

Aujourd'hui à La Réunion et en France, l'unité syndicale visera à amplifier le rapport de force favorable au retrait du projet de loi.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Chambre d'agriculture : l'État prêt à apporter le même soutien qu'à Air Austral ?

Ce jeudi, se tient une séance plénière de la Chambre d'agriculture. A l'heure où l'autosuffisance alimentaire et l'évolution du modèle agricole réunionnais sont dans le débat, se pose la question du rôle de l'institution représentative du monde agricole. Lors de l'assemblée plénière du 21 novembre dernier, le représentant du Département avait salué un budget prévisionnel 2023 en équilibre alors que celui de la Direction de l'Agriculture représentant l'État avait souligné que « la Chambre d'agriculture est en grande difficulté financière pour des raisons structurelles ».

La Chambre d'agriculture tiendra ce jeudi son assemblée plénière. Ce rendez-vous intervient alors que le débat sur l'évolution du modèle agricole réunionnais prend toujours plus de place dans l'opinion. La crise COVID et les effets de la guerre en Ukraine ont entraîné une perturbation des importations et une hausse importante du prix des intrants. D'où un courant plus fort qui pousse pour aller vers l'autosuffisance alimentaire. Les agriculteurs ont également souffert du dérèglement climatique, avec l'installation de la sécheresse. D'importants défis sont à relever, la Chambre d'agriculture a donc un rôle important à jouer.

« En grande difficulté financière »

Lors de la séance plénière du 21 novembre dernier, les représentants des pouvoirs publics ont eu des points de vue divergents quant à la capacité d'agir de la Chambre d'agriculture. Pour celui du Département, les efforts pour « présenter un budget en équilibre » sont à saluer, avec « une stabilisation des recettes et une maîtrise des dépenses ».

Pour celui de l'État, intervenant au nom du DAAF, l'analyse est toute autre :

« La Chambre d'agriculture est vraiment en grande difficulté financière, et ce pour des raisons structurelles », affirma-t-il, illustrant ainsi ses propos : « au cours de la précédente session plénière, le 20 septembre 2022, une décision rectificative du budget 2022 a été présentée avec un résultat de fonctionnement de -500000 euros alors qu'il était prévu +70 000 euros au budget initial 2022. Le fonds de roulement atteindrait ainsi en 2022 près de -1 million d'euros, soit -31 jours ». Il nota également que 4,8 millions d'euros de dettes sont à régler auprès des différents créanciers selon des échéanciers compris entre 48 et 60 mois.

Le compte financier 2022 soumis ce jeudi au vote

confirme ces arguments : insuffisance d'autofinancement à hauteur de 532 000 euros, et besoin en fonds de roulement égal à 1,8 million d'euros afin de pouvoir disposer d'une trésorerie de 900 000 euros. Cette somme permet à la Chambre d'agriculture de fonctionner pendant un mois. Lors de la séance du 21 novembre dernier, l'ouverture d'une ligne de crédit pouvant aller jusqu'à 700 000 euros était d'ailleurs à l'ordre du jour. Pour le budget 2023, le retour à l'équilibre se base en particulier sur une diminution de près de 700 000 euros des dépenses de fonctionnement, malgré une hausse de 51 000 euros de celles du personnel.

Les dettes effacées d'Air Austral

Ces difficultés ne manquent pas d'interpeller dans le monde agricole. Jean-Michel Moutama, président de la CGPER, relève l'importance pour la Chambre d'agriculture de disposer de marges financières suffisantes pour agir plus efficacement. « Pour sauver Air Austral, l'État a pris d'importantes dettes à sa charge, la Chambre d'agriculture est un outil indispensable pour nos professions, elle mérite elle aussi un effort important des pouvoirs publics », estime le dirigeant syndical pour qui « les dirigeants de la Chambre d'agriculture doivent proposer des solutions plus sérieuses que jusqu'à présent et lancer une réflexion avec les collectivités pour négocier un deal au sujet du foncier du Boulevard de la Source et déménager en périphérie de Saint-Denis avec des bâtiments qui ne seront plus vétustes. Plus largement, avec l'évolution de l'agriculture réunionnaise, une refonte totale de l'utilisation des ressources humaines doit être mise sur la table ».

« La balle est également dans le camp de l'État afin que la Chambre d'agriculture puisse se concentrer pleinement sur ses missions et préparer l'avenir plutôt que de consacrer beaucoup de temps et d'énergie à tenter de redresser une situation financière structurellement déficitaire depuis des années », conclut Jean-Michel Moutama.

M.M.

Oté

Nou néna in lang... Nou néna mèm dë. Zordi ankor mi intéroz amwin !

Mézami fitintan, shak vakanss, la-ba la Plène dé kaf nout parti téi roganiz in zourné pou bande zintéléktsèl rényoné. L'avé in sizé plizyèr kamarade téi doi rofléshir épi l'avé in lékspozé é mi rapèl in zour lo sor la tonb dsu mwin pou anparl koman noute pèp Lé né (in pé i di : lé éné)

Téi falé mwin néna toupé pou fé in n'afèr konmsa. Dabor pars mwin lété jenn é ké bonpé kamarade lété déza rézonab, épi i falé konte ossi dsu sak lété pa tro avanssé késtyonn lidantité rényonèz. Pars konm zot i konpran dann tan-la nou téi rofléshi bonpé dsu sète afèr d'lidantité é anparl la lang kréol rényoné sé fé drèss in pé konte lé zot.

Sé konmsa ké l'avé in kamarade li téi kroi pa dann la lang kréol rényonèz é konm li lété intélizan, i falé ou téi atande li mète aou in lanspèk san prévnir. Zordi li lé pi la, mé souvan défoi nou la shoké dsu la késtyonn lidantité, dsu la késtyonn lang, mèm dessus d'ote késtyon ni anparl pa issi, mé ni pé anparl in n'ote foi.

A ! Mwin la obliye in n'afèr ! Paul Vergès lété dann la klandèstinité é zour-la li lété avèk nou. Zot i parl konm téi falé pran prékossion.

Antouléka mon léspozé la bien éspassé é an parmi bande kozman mwin la di, mwin la anparl lékonomi, listoir, la vi komine épi la kiltir, épi la lang é mwin la di : « Nou néna in lang pou mète an valèr noute lidantité. ». Lo kamarade mwin la anparl azot, an-o la, la pran la parol épi la di, lé bien vré ké bande rényoné néna in lang, zot néna mèm dë. La fé in pé brouhaha dan la sal mé téi falé d'ète pridan pou pa atir bande zandarm.

Mwin la pa di arien dann tan-la. Zordi mi diré néna inn i fé k'nou sé lo kréatèr é l'ot nou lé sinplomman itilizatèr : inn sé lo kréol donk zéni noute pèp, l'ote sé lo franssé lo zéni lo pèp franssé. Mé mi oi bien sak mi sorte dir i satisfé pa mwin. Pou kossa ?

Pars si mi domande lo bilinguism é bonpé d'moune i domande sa, mi mète lo dë lang mèm otèr é mèm si nou la pa fé lo franssé, mi doi dir sak ni vé sé d'bien ansèrv ali... Nou lé pa promyé dan sète afèr-la pars bande gran gran bononm konm Césaire, Senghor épi d'ote ankor la rotrov azot dann la mèm sityassion ké nou. Alor mi kontinyé poz amwin lo késtyon mi poz amwin dopi dann tan-la ?

Nou néna inn lang sansa nou néna dë ? Romarke bien avèk déssèrtin péi l'afrik ké néna troi lang ofisyèl, avèk pétète pa zot prop lang dé néssanss konm lang ofissyèl, mi panss zot ossi zot i doi poz azot késtyon. Zordi nou néna lo shoi rante dë é mi arète pa poz amwin késtyon ; ni pé dir oila in kontradikssyon é mi pé domande amwin koman mi pé rézoude kontradikssyon-la... Mi panss i fo ni pass par lo bilinguism pou rézoude kontradikssion-la é ni doi kontante anou d'in konstatassion : abandone lo franssé sé aféblir anou, abandone lo kéol sé larg in pan noute kréolité é sé pou sa i fo ni pouss dossi lo bilinguism. Mé biensir késtyon-la li va kontinyé tourn dann mon tête épi dan la tête bonpé d'moune.

A bon antandèr, salu.

Justin